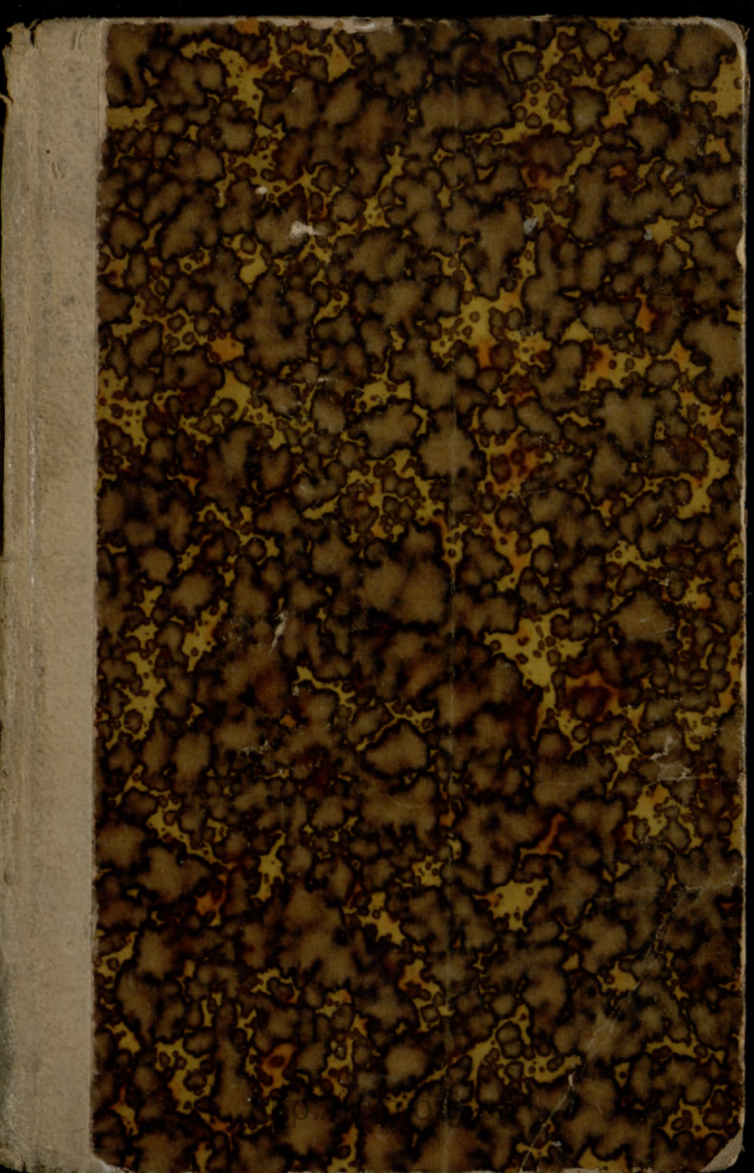



Jos. A.
de
Weyssen
hoff
Ex libris

autor:

André d'Altesty

MEMOIRE
SUR LA REVOLUTION DE POLOGNE.

~~par Kornarzewski.~~



MEMOIRE

sur la Révolution de Pologne.

LA *Réponse*, que les factieux de Varsovie viennent de publier à une Déclaration donnée par le Ministre Plénipotentiaire de SA MAJESTE' L'IMPE'RATRICE de Toutes les Russies, pourrait étonner l'Europe par son audace et les faussetés dont elle est tissue, si les ames honnêtes accoutumées depuis quatre ans à être affectées douloureusement par les événemens qui afflgent cette partie du monde, n'avaient déjà saisi l'esprit et le systême de ceux, qui paraissent avoir conjuré pour anéantir toutes les Sociétés et troubler le repos des hommes. SA MA-

JESTE IMPERIALE en cédant aux mouvemens généreux de Son coeur et aux réclamations légitimes de la saine partie de la Nation Polonaise, s'est déterminée à appuyer de Sa protection les efforts des citoyens zélés, qui voulaient au risque de leurs vies délivrer la Patrie des chaînes ignominieuses dont elle est chargée. En déclarant à la Pologne Sa bonne volonté à son égard, et la pureté de Ses intentions, en exposant les griefs dont la faction dominante s'était rendue coupable envers Elle et envers la Nation, Elle n'a pas adressé sa *Déclaration* aux factieux de Varsovie; Elle n'a pas songé à descendre à une correspondence avec des conspirateurs dont la voix ne saurait être entendue désormais que dans les tribunaux, qui le glaive de la justice à la main, viendront leur demander raison de leurs forfaits. Sans doute SA MAJES-

TE L'IMPERATRICE remplie de Sa dignité et fière d'une loyauté dont Son glorieux Règne a offert tant de preuves à l'Europe, ne répondra, que par le plus profond mépris, aux assertions fallacieuses et aux ſophismes de la *Réponse* de Varsovie; mais il n'eſt pas peut-être hors de propos, que le flambeau de la vérité éclairant les menées tortueuses des intrigans de Pologne, et les poursuivant dans leurs derniers retranchemens, dévoile en détail aux yeux de l'Europe tout l'odieux de leur complot, les motifs qui les ont portés à bouleverser la Patrie, les moyens dont ils se sont servis, et les suites terribles qui en seraient résulté pour la Pologne, si la main puissante de l'Immortelle CATHERINE, eût tardé de venir au secours de sa liberté expirante.

Depuis la paix de Moscou conclue en 1686. la Russie entretenait réli-

gieusement tous les rapports de l'amitié et du bon voisinage avec la Pologne. Les Polonais avaient été les plus anciens, les plus cruels ennemis de cet Empire; ils avaient profité pendant des siècles de son ancienne foiblesse pour le devaster; et à peine la Russie eut-elle repris ses forces, qu'elle vola á leur secours pour les rétablir dans leur liberté, et rendre le Trône à leur legitime Roi. Mais la Pologne gémissait sous les vices de son Gouvernement. Les Rois n'ayant qu'une ombre d'autorité, et visant toujours au pouvoir absolu, trouvaient des obstacles insurmontables à leurs desseins dans un petit nombre de Magnats, qui partageant toutes les forces de l'Etat, étaient souvent bien plus puissans que le Prince même. La Nation divisée en plusieurs factions, & toujours tyrannisée par leurs Chefs, était réduite

à un anéantissement absolu. Sans tribunaux, sans force publique, sans représentation, ce pays ressemblait à un désert parsemé de tanières, dont les habitans féroces ne pensaient qu'à se nuire et à troubler par des horreurs leur triste végétation. Les Rois étrangers qui les gouvernaient, se partageant entre leurs pays héréditaires et la Pologne, ne pouvaient pas s'accoutumer à considérer comme leur Patrie, un pays où ils n'essuyaient que des outrages; et cette aliénation ajoutait le comble aux désordres. A la mort d'*Auguste III.* les voeux de toute la Nation demandaient un Roi citoyen La Russie crut servir la Nation Polonaise en appuyant l'élection de *Stanislas-Auguste.* Cette époque fut marquée par des établissemens utiles.

Le pays commençait à goûter la tranquillité, & à nourrir l'espoir d'un

meilleur avenir; mais il y avoit trop de gens intéressés aux troubles & à l'anarchie. Une foule de passions opposées entr'elles, et toutes contraires au bien public, enfanta une guerre civile, dont la fureur & l'animosité annonçaient la destruction de la Pologne, qui n'aurait été bientôt qu'un vaste tombeau, si dans ce moment on eût abandonné ces forcenés à leur rage. Ce ne fut qu'à la suite des plus cruels revers qu'elle se vit délivrée de l'influence des mauvais citoyens. L'année 1773. fut l'époque du rétablissement, de la paix et de l'ordre.

Le germe de l'esprit public, que les désastres de la Patrie avaient fait naître dans le coeur des hommes honnêtes, prit alors un accroissement rapide. La Nation ouvrit les yeux sur les causes de ses malheurs. Elle

sentit vivement la nécessité d'une réforme dans l'organisation du Gouvernement. Elle demanda une nouvelle Constitution, qui sans rien ôter aux droits de sa liberté, put lui en assurer la jouissance, en extirpant les causes des dissensions et des abus.

Les bons esprits à cette époque, où rien ne pouvait empêcher les réformes utiles, firent observer à la Nation, que la principale cause des troubles toujours renaissans en Pologne, était cette Oligarchie funeste des grandes Charges qui partageant entre un petit nombre de Chefs, grands par leurs noms et par leurs richesses, presque tout le pouvoir exécutif, les mettait en état d'influer par la force sur le pouvoir judiciaire et sur les élections dans les Diètines; que toutes les forces de l'Etat

étant entre leurs mains, il ne restait à la Nation aucun moyen pour les obliger à rendre raison de leur administration, et encore moins pour les dépouiller de ces dignités, dont ils abusoient; que cette indépendance si contraire à l'ordre civil et à la sureté des citoyens encourageait souvent ces Chefs à donner une libre carrière à leurs passions privées, ce qui forçait d'autres Grands à entretenir des forces armées pour se mettre à couvert de leurs violences, dont les loix ne pouvaient pas les défendre; que tous les remèdes qu'on voudrait appliquer à ce désordre seraient inutiles, si on ne se déterminait à prendre une mesure générale, par laquelle, en confiant la plénitude du pouvoir exécutif à une Magistrature nommée par la Diète, on trouvât le moyen de lui donner assez d'énergie, pour que les Ministres ne pussent se

considérer que ses Délégués, et fussent en tout tems obligés à lui rendre compte de leur gestion. La Nation adopta avec enthousiasme une vue aussi propre à assurer sa tranquillité. La justice et l'intérêt public présidèrent à la formation du Conseil Permanent; & le Roi, le Sénat, et l'Ordre équestre y participant également, la Nation put voir, que ce n'était pas l'intêret particulier d'aucun Ordre, mais son bien général qu'on avoit consulté dans cet établissement. La Cour de Russie, dont l'influence n'avait pour but, que de poser sur des bases solides le bonheur de la Pologne, approuva hautement le Conseil Permanent. Son utilité ne tarda pas à se faire sentir; le Gouvernement prit les vraies formes d'une République; la Nation sortant des mains de l'Oligarchie, goûta la véritable liberté sous l'Empire dex loix;

le Gentilhomme pauvre et modeste accoutumé à trombler devant ses tyrans s'éleva à la dignité de son état, et s'apperçut pour la première fois qu'il était l'égal de ceux qui l'avaient opprimé auparavant.

Il est aisé de sentir quel fut le désespoir des Oligarches. Ils ne virent dans l'établissement du Conseil Permanent qu'une usurpation de leurs droits les plus chers, et en perdant la faculté de tyranniser la Nation, ils se considérerent comme des Rois dépouillés de leur légitime autorité par des sujets rebelles. C'est pourquoi les Patriotes éclairés sentirent fort bien, que ce système salutaire n'aurait procuré à la Pologne qu'un repos précaire et momentané, si la Puissance, qui l'avait délivré de tant de maux, ne lui continuait son appui. En effet, les factions étaient plutôt dissipées qu'éteintes;

l'Oligarchie veillait sur les débris de son pouvoir, et l'amour de la domination était trop enraciné dans certaines familles, pour qu'on put espérer de long-tems de les voir se contenter de l'égalité républicaine. Tout prouvoit à la Nation, que si on l'abandonnait à elle-même dans un moment où elle n'avait encore aucune force publique suffisante à entretenir l'ordre, où toutes les parties de son administration commençaient à peine à se former, elle n'aurait pas tardé à se voir plongée derechef dans l'état affreux, dont elle commençait à respirer.

Un sentiment général porta le Roi et la Diète à supplier l'Imperatrice de vouloir consacrer par Sa Garantie une Constitution, qu'ils avaient donnée à la Nation sous Ses auspices; et Sa Majesté l'accorda.

Telle est l'explication de cette Garantie contre laquelle les factieux n'ont pas encore cessé de déclamer. Elle n'est pas sans raison l'objet de leur acharnement. C'est cette Garantie, qui pendant douze ans a paralisé leurs efforts coupables, et c'est encore le seul titre, sur lequel la Nation une fois asservie, pouvait toujours fonder l'espérance de sortir des mains de ses oppresseurs.

Il est donc visible que la théorie partielle et insidieuse, que la *Réponse* de Varsovie donne des Garanties, n'est nullement applicable à ce cas. Si la Jurisprudence n'admettait d'autres Garanties que celles, qui ont pour but l'intégrité des possessions, la ville de Genève serait encore un théâtre d'horreurs, et le légitime Souverain de Liége aurait été impunément proscrit

par un complot de rébelles. C'était la Nation Polonaise légalement convoquée en Diète qui avait demandé la Garantie Russe. Elle avait sanctionné à plusieurs reprises l'Acte, par lequel elle lui était assurée. Cette Garantie était donc légitime, à moins que les factieux, qui n'ont connu aucune borne dans l'exercice du pouvoir qu'ils s'étaient arrogé, ne croient, que la Nation Polonaise ait été mineure jusqu'à l'époque de leur usurpation, et qu'avant ce tems il n'y en ait jamais eu de Souveraineté en Pologne.

Il est encore à remarquer, que cette Garantie, que les Novateurs ont appellée *un joug avilissant pour la République*, était au contraire un engagement onéreux de la part de la Russie, puisqu'en garantissant la Constitution de la République, elle s'engageait tacitement à combattre tous les factieux qui

voudraient l'attaquer ; et sous ce point de vue la Garantie Russe remplit strictement la condition du *Tiers*, exigée dans la définition de la *Réponse*, puisque l'IMPERATRICE garantit à la Nation Polonaise sa Constitution contre tous ceux, qui s'efforceraient de la renverser, c'est-à-dire contre tous les anciens Oligarches, que l'humanité ne lui permettait pas de proscrire, et qui, devant rester dans son sein, étaient censés devoir conserver leur aversion pour le nouvel ordre des choses. Une preuve matérielle que la Garantie Russe était dirigée contre les efforts des factieux, et non contre les changemens que la Nation aurait crû à-propos de faire à ses loix, est la Note du Comte de Stackelberg du 13 Août 1776, dans laquelle il declare solemnellement à la Diète, *que* SA MAJESTE' IMPERIALE *n'entendait*

Nulle

nullement gêner la République dans l'exercice de sa puissance législative.

Il est donc prouvé que l'Acte, par lequel la Russie garantit la liberté de la Pologne, fondée sur sa Constitution, est, et doit être considéré comme un véritable bienfait, d'autant préférable à la simple Garantie des possessions, que la liberté nationale ne saurait être mise en balance avec l'étendue des domaines.

L'expérience ne tarda pas de prouver à la République la sagesse des mesures, qu'Elle avoit prises pour assurer la tranquillité de l'Etat. L'année même, qui suivit l'établissement de la nouvelle forme de Gouvernement, les mécontens redoublerent d'efforts pour la renverser; et sans l'influence efficace de la Russie, le fruit de tant de peines était dès lors

perdu pour la Pologne. Depuis ce tems, tranquille en dehors et en dedans, elle profita des avantages du nouveau systême pour se remettre de tant d'orages. On la vit bientôt s'élever à un dégré d'opulence et de prospérité, dont elle n'avait jamais joui sous aucun des régnes précédens. SA MAJESTE L'IMPERATRICE ne cessait de lui donner des marques de Son amitié: dans tous les différens de la République avec les Puissances voisines. Elle prenait avec chaleur ses intérêts; les armes victorieuses de cette Souveraine avoient délivré la Pologne des Tartares et des Haydamaks, fléau éternel de ses provinces méridionales. Elle avait contribué au défrichement de ces provinces, et les avait enrichies par les trésors immenses que Ses armées y avaient laissé pendant la dernière guerre. Elle couronna ces bienfaits en associant la Pologne au commerce

que Ses nouvelles conquêtes la mettraient à même de faire dans la Mer noire, lui ouvrit ces ports, lui accorda même son pavillon; concession si avantageuses pour la Nation Polonaise, que quiconque connaît le commerce de la Mer noire, doit avouer, que c'est elle principalement qui à recueilli jusqu'à présent le fruit des victoires des Russes dans cette partie du monde. Aussi cette Nation généreuse et bonne ne pouvait-elle pas être insensible à tant de marques de la magnanimité de cette Auguste Souveraine. Dès l'année 1776 la Diète avait envoyé une Députation solemnelle, pour porter à CATHERINE II. l'expression de sa vive reconnaissance. Successivement les nouveaux bienfaits de l'IMPERATRICE avaient dévelopés ces sentimens au point, qu'en 1787 le Roi crut obéir au voeu national, en fesant faire des insinuations réi-

térées à la Cour dePétersbourg, pour resserrer les liens d'amitié et de bon voisinage entre les deux Etats, par un Traité d'alliance défensif.

Dans le tems que la Nation prenait un si rapide essort, et que le nouveau système, approuvé par quatre Diètes consécutives, fesait revivre toutes les parties de son administration, les mauvais citoyens paraissaient seuls s' ffliger du bonheur public; mais intimidés par l'influence de la Russie, qui aurait tout fait pour éventer leurs complots, écrasés d'ailleurs par l'opinion publique, ils couvaient leur rage dans le silence, et attendant un tems plus favorable ils poussaient la fausseté jusqu'a prôner eux-mêmes l'alliance avec la Russie, et à démontrer dans leurs discours et dans leurs écrits la nécessité et l'importance de cette union.

C'était l'état dans lequel se trouvaient les esprits en Pologne à l'époque où s'alluma la guerre de Turquie, suivie bientôt de celle de la Suède. La Russie, occupée d'objets majeurs au commencement d'une guerre aussi injuste qu'inatendue, devoit naturellement perdre de vue les affaires de Pologne; cette circonstance n'échappa pas à la vigilance des mécontens. On les vit bientôt se démasquer et sortir de leurs retraites. Une foule d'ambitieux et de fanatiques de toute espèce, reste des anciennes factions, des intriguans, des avanturiers, des gens perdus de moeurs, se joignirent bientôt à eux. Des individus du premier rang, connus par la profonde immoralite de leurs principes, volerent se mettre à leur rête. Ces derniers rongés par une ambition sans bornes, indifférens sur tous les systèmes et sur tous les moyens, mais

guidés uniquement par le besoin de dominer, avaient rampé long-tems et toujours inutilement devant les Puissans du jour, pour avoir un rôle à jouer. Le juste mépris qu'on leur avait toujours témoigné, avait ajouté à l'intérèt de leur ambition l'aiguillon puissant d'une haîne devenue déjà invétérée. Des personnalités, dont le détail souillerait la plume d'un honnête homme, avaient encore envenimé leur animosité. Cette clique ainsi composée, forma dès-lors le plan qui devait changer la face de la Pologne.

C'etait l'époque de la tenue des Diètines. Le premier soin des conspirateurs fut de courir les Provinces, pour répandre parmi les esprits crédules des citoyens paisibles, la rage qui les animait. Ruse, calomnie, corruption, rien ne fut épargné. Il

falloit secouer le despotisme d'un gouvernement, qui fesait jouir la Nation d'une liberté et d'une prospérité, qu'elle n'avait jamais connu auparavant; *il fallait se délivrer de la Garantie de la Russie*, qui seule était capable, et avait un intérêt réel d'assurer et la tranquilité et l'indépendance de la République; *il falloit s'armer paur garantir les frontières d'une prétendue invasion de la part des Turcs*, dont en tout cas les armées Russes pouvaient seules défendre la Pologne. Des énergumènes s'étant par de tels moyens emparé des suffrages dans les Diètines, la majorité des Nonces détermina d'avance le caractère de la Diète. Bientôt la Confédération se forma; la faction qui parmi ses vues civiques avait celle d'abaisser et d'avilir la Nation, commença par la tromper. La conservation *du Gouvernement libre républicain et celle des Magistratures dans leurs bornes*

usitées, fut déclarée par la Confédération comme devoir servir de base à ses délibérations.

Bientôt les circonstances de l'Europe ayant pris une aspect favorable à la position des conspirateurs, et des sources impures ayant fait couler en abondance entre leurs mains des moyens pécuniaires, on les vit marcher à pas de géant au renversement total du Gouvernement.

Le Conseil permanent fut le premier à être frappé de nullité. Les bons citoyens virent périr avec cette Magistrature le seul appui de la liberté, et prévirent dès-lors les suites qui en résulteraient. Ce Conseil, qui avait la plénitude de la puissance exécutrice et la surveillance des autres Magistratures, étant une fois aboli, cette masse de pouvoir revint

naturellement au corps législatif, et les factieux qui y dominaient, s'en saisirent avec empressement et le partagèrent entre plusieurs Commissions, remplies pour la plûpart de leurs partisans. C'est ainsi que la faction observait le serment *de ne pas toucher aux Magistratures !*

Mais quand-même ce serment n'eût pas été prêté, la Diete avait-elle le droit d'abolir des Magistratures établies par la Constitution de l'Etat, et de s'approprier le pouvoir que la Nation leur avait confié? s'il était permis à chaque Assemblée législative, sous le prétexte qu'elle est investie du plein-pouvoir de la Nation, de dépouiller toutes les Magistratures des portions de pouvoir qui leur sont assignées, la Nation serait exposée à se voir périodiquement assujettie au plus détestable de tous les despotismes,

celui des grandes Assemblées, dont les Révolutions de France et de Pologne nous ont récemment offert l'exemple. Quelle est la Nation qui voudroit courir les risques inévitables d'un pareil bouleversement?

Mais l'ambition et la haîne pour la Russie devaient marcher à pas égal dans les opérations des factieux de Varsovie. Ils avaient déja commencé à donner des preuves de cette dernière, en refusant avec insolence l'alliance demandée auparavant à l'Imperatrice. Le passage des troupes Russes par l'Ukraine, qui se fesait à la suite d'une réquisition légale, était vexé par tous les moyens que pouvait suggérer une animosité basse et raffinée. Bientôt la Garantie de l'Imperatrice, demandée jadis par la Nation et approuvée par tant de Diètes, eut le sort du Conseil permanent

et fut proscrite. On ne daigna pas même expliquer à l'ambassadeur de SA MAJESTE' IMPERIALE les motifs de cette inconcevable démarche, par laquelle une des parties annulait un Traité contracté solemnellement entre deux, comme un Souverain abolit une loi.

Pour faire entrer la Nation dans leurs vues et justifier aux yeux de l'Europe de pareils attentats, les factieux avoient besoin de créer des griefs à la charge de la Russie, et de propager leurs sentimens à l'égard de cette Puissance. Ils commencerent par se déchaîner contr'elle avec une fureur, qui ne connut bientôt aucun frein. La salle de la Diete ne cessât de retentir des diatribes insolentes de ces énergumènes. Chaque séance était marquée par de nouveaux excès, et l'Assemblée des Etats de Pologne

devint dans peu de tems un théâtre de scandale, où les enragés et les fanatiques exhalaient journellement leur bile, et s'érigeant en juges des Nations, invectivaient également la Russie et les principales puissances de l'Europe. Ces ridicules convulsions n'auraient inspiré jusqu'à la fin que la pitié et le mépris, si les excès des factieux n'eûssent pris bientôt un caractère d'atrocité, qui fit frémir l'humanité.

Il était digne de la Politique perfide de la faction de Varsovie, d'appeller à son secours les chaînes religieuses, arme favorite de tous les ennemis du repos public. Dans le dessein d'effrayer la Nation, et plus particuliérement dans la vue de mettre à dos de l'armée Russe une *Pospolite* des Palatinats de l'Ukraine et de Volhynie, on composa à Varsovie le projet horrible d'une

prétendue révolte, qui devait être suscitée en Ukraine par les Prêtres du Rite grec orthodoxe non-uni, et à l'instigation de la Russie. Quelques armes turques, transportées à Smila après la prise d'Oczakow, pour être vendues en Pologne comme des objets de curiosité; — un assassinat commis en Volhynie par un voleur de grand chemin; — des propos tenus par quelques paysans opprimés, dépourvus de bons sens, d'armes et de soutien; — voilà les faits, sur lesquels on fonda les preuves de cette trame absurde, dont les détails inventés à caprice et présentés à la Nation sous un aspect effrayant, ranimèrent l'ancienne animosité des sectes, et produisirent une fermentation générale dans les Provinces. Les horreur qui en furent la suite offrent un tableau révoltant.

La Commission civile-militaire de Volhynie, devint un Tribunal de sang,

exerçant un despotisme inquisitional, et condamnant à mort, sur les soupçons les moins fondés, quiconque par sa religion ou par son état se trouvoit en rapport avec des Russes. Des Prêtres de cette Nation furent traînés dans les prisons, & mis aux fers. D'autres sujets de l'IMPERATRICE, marchands, voituriers, vivandiers, furent dépouillés de leurs propriétés, persécutés, arrêtés, condamnés aux travaux publics sous les prétextes les plus frivoles, comme par exemple celui *de leur avoir trouvé des couteaux.*[E] On empêcha le passage des courriers; on arrèta des détachemens de troupes Russes, des transports de munitions destinés pour l'armée IMPERIALE, des provisions anciennement achetées en Pologne chargées sur des voitures polonaises, & conduites par des Polonais mêmes.

E Je Couteaux [: Noże:] rozwożone przez Filiponów, i chowane po Cerkwiach Syzmatyckich na Ukrainie, były kształtu takiego: —
Jakiem nożem na oba boki skrzelastym, można była

La conduite des factieux à l'égard de l'Evêque de Pereyeslaw, Ecclésiastique dont la vie entière est un exemple de toutes les vertus chrétiennes, mit le comble à ces atrocités. Le respect, que les citoyens de toutes les sectes avaient pour cet homme vénérable dans le Palatinat de sa résidence, contrastait visiblement avec la conduite, dont on se plaisoit à inculper ceux, qui étaient dans sa dépendance spirituelle. On ne trouva rien de plus simple, que de l'accuser d'être lui-même le chef et le premier directeur du complot. Des satellites envoyés de Varsovie se saisirent de sa personne, en l'accablant de tous les mauvais traitemens, qu'on réserve aux derniers, aux plus vils des scélérats; mais comme il aurait été dangereux de l'assassiner par le glaive des loix sous les yeux de ceux-mêmes, qui avaient été pendant si long-tems les témoins de ses vertus, on le fit

transporter à Varsovie; et ce fut ce qui le sauva. Le fanatisme ne pût pas atteindre son but sanguinaire dans la Capitale, aussi aisément qu'il avoit immolé ses victimes dans l'obscurité d'une Province éloignée. Tous les efforts, toutes les intrigues des factieux échouèrent contre l'innocence irréprochable du Prélat; et l'impossibilité dans laquelle ils ont été jusqu'à présent de le condamner, en est une preuve éclatante. Ils s'apperçurent trop tard de la faute qu'ils avaient faite; l'innocence reconnue du chef, fesait tomber tous les soupçons qu'on avait forgés à la charge des subalternes. Les factieux voulurent sortir de cet embarras en facilitant au Prélat les moyens de s'évader; mais cet homme respectable, fier de la cause pour laquelle il souffrait injustement, garda avec une fermeté héroïque sa prison, pour couvrir de honte ses persécu-

teurs

teurs; et implorant contr'eux la justice éternelle, il refusa de devoir la liberté aux mains sacrilèges qui la lui avaient ravie. Xie Komarzewski. Bo Sadowski Bisku Sympatycki w Perejasławiu, osadzony w Fortecy Częstochowskiey. dopiero pod Maciejowic: uwolniony był przez swoich Moskalów.

Et c'est à la suite de tous les exces, dont on vient de faire le fidele récit que la *Réponse* de Varsovie demande *à l'équité de* SA MAJESTE' l'IMPERATRICE *d'appercevoir dans cette conduite du Gouvernememt Polonais les symptômes d'une inquiétude fondée plutôt que ceux de la malveillance.* Il ne pouvait appartenir qu'à des gens qui ont oublié tous les devoirs, de demander à l'IMPERATRICE de convenir des horreurs qu'ils osent mettre sur Son compte. SA MAJESTE' IMPERIALE a donné trop de preuves de Sa droiture et de Sa grandeur d'ame, pour que Sa gloire puisse être compromise par les calomnies d'une troupe d'enragés. Si de pareils moyens n'eussent pas été re-

gardés avec horreur par la Cour de Russie, s'il n'eût pas été diamétralement contraire à ses principes inaltérables, de soulever une multitude inepte et aveugle, n'aurait-il pas fallu la soutenir, pour ne pas la livrer au carnage? Et si l'IMPERATRICE eût voulu dès-lors faire éprouver aux factieux de Varſovie les effets de son ressentiment n'aurait-Elle pas fait marcher Ses troupes, et aurait-Elle eû bessoin pour cela du secours des paysans Polonais, dont la soumission à leurs légitimes maîtres a été en tout tems un des principes du système qu'Elle a inculqué à la République?

La *Réponse* de Varsovie dit, *qu'on n'a porté jamais des plaintes à la Diète au sujet de ces vexations;* mais les infortunés, qui étaient opprimés par les satellites de la faction, pouvaient-ils appeller à la justice de ceux, qui

étaient législateurs, juges, et parties dans ces horribles procès? et quelle satisfaction a-t-on accordé aux reclamations réitérées de l'Ambassadeur de Russie, qui encore dans ses notes, parlait plûtôt au nom de l'humanité, que du droit des Gens et de celui des Traités?

Cette affreuse croisade, appuiée par la superstition et par la crainte, porta l'égarement d'une foule seduite jusqu'au délire, et encouragea les factieux à ne plus observer aucune mesure à l'égard de la Russie. Vers ce tems la Diète se décida à envoyer des Ministres dans plusieurs Cours de l'Europe; toutes les instructions portaient les ordres les plus positifs, d'exciter par tout la haîne contre la Russie, de calomnier les vues et les principes de cette Cour, de lui susciter des ennemis. L'Ambassade envoyée à Cons-

tantinople est principalement digne d'attention. La Porte était en guerre ouverte avec la Russie, et néanmoins le Ministre que la faction de Varsovie y envoya, fut chargé de négocier un Traité d'alliance offensif avec elle. Les auteurs de la *Réponse* sont forcés de convenir de ce fait, malgré les distinctions inintelligibles, qu'ils trouvent à faire dans les époques. D'ailleurs les preuves en sont consignées dans toutes les Archives de l'Europe, et les factieux, bien loin de s'en défendre dans le tems, s'en fesaient un objet de gloire et de triomphe. Cette négociation fut poursuivie très chaudement, et bientôt l'Ambassadeur convint avec la Porte d'un projet de Traité, dans lequel entr'autres points la Pologne acceptait avec reconnaissance la Garantie des Turcs. On vit alors deux choses, que la postérité ne croira pas, la Pologne qui

avait aboli la Garantie Russe, accepter humblement celle des Turcs, et après avoir refusé avec arrogance l'alliance de la Russie. s'engager au risque d'une guerre inévitable et fatale dans une alliance avec les Turcs, qui, réduits â cette époque par les armes Russes au dernier dégré d'impuissance et d'avilissement, imploraient eux-mêmes le secours de toute la terre pour se soutenir, et la faction de Varsovie osa voter publiquement des remerciemems à l'homme qui avait prêté son ministère à une pareille négociation! — Ces premières tentatives ayant rencontré des obstacles, les factieux ne se découragèrent pas. Un Traité d'alliance avec la Turquie paraissait être devenu l'unique objet de leurs voeux. Les fraix énormes de l'Ambassade, la hauteur et les refus humilians de la Porte, les contrariétés de tout genre, les

huées de l'Europe, tout fut souffert patiemment dans l'espoir d'achever enfin cette union glorieuse, qui *devait faire trembler la Russie, et assurer l'indépendance de la Pologne.* Le Ministère Othoman, accablé de revers dans cette guerre désastreuse, eût au moins la consolation, de voir le fier Réprésentant d'une République, *qui venait de reconquérir sa liberté*, ramper pendant quatre ans à ses pieds et implorer sa protection; objet de dérision à ces mêmes Turcs, qui dans leurs cruelles circonstances inspiraient de la pitié à leurs ennemis mêmes. Ce tableau pourrait égayer, s'il était possible d'etouffer l'indignation qu'il inspire; et c'est impunément, qu'on aura prostitué ainsi le nom Polonais à la face de l'univers! et c'est impunément, que le Turc, touchant au moment de sa chûte, aura vû à ses pieds les descendans de ces héros, qui sûrent autre-

fois arracher la victoire des ses mains triomphantes ! _ qui furent les premiers à briser son orgueil et à laver dans son sang les hontes de la Chrétienté ! _ non, citoyens égarés ! il n'est pas votre frére celui qui vous avilit ! il n'est pas votre ami celui qui trahit votre honneur ! _ Ce n'est pas par des bassesses, qu'on peut acheter la liberté ! ce n'est pas ainsi, qu'elle fut établie par vos ancêtres ; et vous ne l'obtiendrez jamais des mains des factieux, qui en vous couvrant de honte et de mépris, en étouffant dans vos coeurs tous les sentimens, vous préparent d'avance aux chaînes qu'ils vous destinent !

Les opérations exécutées par la Diète jusqu'à cette époque, n'étaient que le prélude nécessaire au dévelopement du grand systême, formé dès le commencement par le parti domi-

nant; rien ne pouvait gêner désormais la marche des factieux. Leurs succès en tout genre avaient applani le chemin à tout ce qu'il pouvait leur plaire d'entreprendre, et la Nation asservie, par ceux qui avaient entre leurs mains toutes les forces de l'Etat, ne pouvait plus que recevoir en silence la loi de ses maîtres. L'armée formée par eux et commandée par leurs principaux partisans, commençait à prendre une espèce de consistance; un emprunt de dix millions de florins, exécuté heureusement, fournissait de nouveaux moyens. La faction vit bien que le moment de porter les grands coups était arrivé.

L'ancienne Constitution, détruite dans presque toutes ses parties, conservait encore des vieilles formes, dont les bons citoyens auraient pû profiter dans des tems plus calmes,

pour rétablir l'ordre et la liberté. Renverser entiérement tout ce qui existait et mettre à la place un gouvernement tyrannique et monstrueux, était la grande opération qui devait couronner leurs efforts!

La Nation, à l'époque de la convocation de la double Diète, avait été consultée sur le choix d'un Successeur au Trône durant la vie du Roi. Dans l'Universal publié à cet effet, la Diète qui avait déjà donné à la Nation des preuves de sa mauvaise foi, proteste, *qu'elle ne prétend pas enfreindre par cette démarche la prérogative de la libre élection des Rois, qui appartient à la Nation*, et que cette même Diète avait déja consacrée dans les loix cardinales précédemment décrétées. La Diète n'avait pas non plus le droit d'enfreindre l'ancienne loi cardinale, qui défend qu'on songe du vivant du

Roi, à l'élection de son Successeur. La Nation accoutumée depuis trois ans à voir la Diète agir au mépris de toutes les loix, vit tranquillement cette nouvelle preuve de son despotisme. Les intriguans répandus dans les Diètines, éblouissaient le peuple par les appas d'une utilité apparente et lui fermaient les yeux sur l'infraction à la loi.

Cependant la Nation, justement allarmée sur les vues secrètes des factieux par les discours qu'on avait déja tenu à la Diète au sujet de la Succession, crut prévenir le dernier des malheurs en émettant son voeu à cet égard. Ni la séduction, ni les intrigues, ni les menaces, rien ne put étouffer le sentiment profond d'aversion, que la Nation avait toujours nourri pour l'hérédité du Trône. Jamais volonté nationale ne porta

l'empreinte de la légitimité, de l'unanimité, comme celle par laquelle la Nation Polonaisse défendit la Succession. Sur cinquante-huit Diètines qui forment le Corps de la République, cinquante-trois en parlèrent avec horreur, appellèrent traître à la patrie, celui qui oserait la proposer, et ordonnèrent à leur Députés au cas que cela arrivât, de protester et de se retirer. Tels étaient les derniers accens de la liberté Polonaise! son autel avait été renversé par les factieux, mais sa voix se fesait encore entendre dans tous les coeurs.

L'Election était donc sanctionnée dés-lors de la manière la plus juridique, par l'expression de la volonté générale, consignée dans les instructions des Nonces, et ce voeu était d'avance une protestation solemnelle contre tous les attentats qu'on aurait pu faire pour établir la Succession.

Ici se présente une question : peut-il être permis à un Corps législatif d'attenter à la Constitution de l'Etat, et d'abolir ses loix fondamentales sans des ordres exprès de ses Commettans? Pour résoudre cette question, sans entrer en de longues discussion, on n'a qu'à jeter un coup d'oeil sur les suites funestes qu'entraînerait nécessairement un pareil droit accordé aux Corps législatifs. Il serait possible, que chaque Législature, adoptant des principes contraires à celle qui l'aurait précedé, ou entraînée par des passions différentes, renversât, comme a fait la Diète de Varsovie, tout ce qui existait auparavant. La Nation, assujettie périodiquement aux convulsions, qui accompagnent indispensablement les grands changemens dans l'ordre politique, n'aurait jamais une Constitution, et passant sans cesse d'un système à un autre,

serait éternellement en proie à la confusion & aux troubles.

Il est évident d'après cela, que les loix politiques doivent obliger les Corps politiques, comme les loix civiles obligent les particuliers, & que bien loin d'avoir le droit de les abolir, ces Corps doivent en faire la base de leurs délibérations, sans quoi ces institutions ne mériteraient pas le nom de loix constitutionelles, et ne pourraient être considérées que comme des actes momentanés de la volonté d'une Assemblée de Législateurs.

Sans doute la Nation, pour s'être donnée une Constitution, n'a pas renoncé au droit qu'elle a, de la modifier et d'y faire les changemens, que son intérêt peut exiger; mais ce droit ne saurait appartenir aux Assemblées législatives, s'il ne leur est ex-

pressément délégué par la Nation. Elle seule doit juger des effets des loix qu'elle a sanctionnés. et de la nécessité qu'il peut y avoir de les corriger. C'est à cet effet, que partagée en des Assemblées particulières pour l'election de ses Députés elle s'est réservé le droit de leur donner des instructions. Son silence sur toutes les loix, contre lesquelles elle ne réclame pas, est une approbation implicite, contre laquelle il serait un crime de s'élever.

Et qu'on n'oppose pas à ces principes le sophisme consacré dans la nouvelle Constitution de Varsovie, d'après le texte de la Française, „ *que les Représentans du Peuple, reunissant dans leurs personnes le dépôt sacré de la confiance publique, doivent être envisagés comme les Representans de la Nation entière* „ d'où l'on a tiré la conséquence, qu'ils ne sont

nullement obligés de suivre dans leurs délibérations les Mandats de leurs Commettans. La Nation, en choisissant ses Députés, les charge de porter dans l'Assemblée générale les voeux particuliers de chaque section de l'Etat Ces vœux mis en commun, et rectifiés par l'intérêt du bien général, sont le seul oracle, d'où doivent découler les loix. Si les Députés pouvaient se croire permis de négliger les ordres exprimés dans leurs cahiers, ils violeraient par-là le titre même, qui constitue essentiellement leur délégation, et ne formeraient plus qu'une assemblée d'individus, qui, trahissant la confiance publique, voudraient donner pour loix à la Nation leurs volontés particulières. Depuis que le monde existe, il n'y a eu que des conspirateurs ou des rebelles, qui ayent osé contester la vérité de ces principes; encore l'ont-ils fait plutôt en les violant,

qu'en les attaquant par des raisonnemens. C'est ce que fit la Diète de Varsovie.

Quoiqu'accoutumée à braver l'opinion publique, elle ne s'était pas attendue à trouver une opposition si prononcée. Aussi les Chefs de la faction, bien loin de reconnaître dans l'expression du voeu national un ordre sacré, ne parurent y voir qu'un cri séditieux. Il n'était pas possible d'en accuser cette fois une influence étrangère; c'est donc sur l'Ordre équestre lui même, que la faction dirigea l'effet de son ressentiment.

Une grande partie des individus de cet Ordre respectable, seul Souverain de l'Etat, se trouvait dépouillée par les vicissitudes des tems, ou par les usurpations et les injustices des Grands, de ses propriétés foncières.

Ils étaient par conséquent forcés de chercher leur subsistance, en s'occupant à faire valoir des biens affermés, ou en servant la patrie dans des emplois subalternes. Mais le sang qui coulait dans leurs veines, n'en venait pas moins des sources les plus pures de l'ancienne Noblesse Polonaisse, des premiers fondateurs de la République, qui membres légitimes de la Souveraineté, ne pouvaient avoir transmis à personne le droit d'en dépouiller leurs descendans. La Diète de Varsovie lança un anathême, par lequel elle annulla lâchement les prérogatives de ces gentilshommes faibles et innocens, et leur ôta le droit le plus précieux de citoyen Polonais, celui de voter dans les Diètines pour la représentation nationale. Les factieux violèrent par-là les conditions sacrées du pacte primitif constituant

la Nation Polonaise, pacte antérieur à toutes les formes de Gouvernement, à toutes les loix, savoir le pacte de l'égalité des droits de tous les individus composant l'Ordre équestre. C'est ainsi que les factieux, en commençant à exercer leur despotisme sur la partie la plus malheureuse du peuple, annonçaient d'avance celui qu'ils destinaient à la Nation entière!

Mais comme si cette loi n'eût pas suffi pour convaincre l'Ordre équestre de la haine qu'ils lui portaient, ils voulurent lui en donner une nouvelle preuve, en le prostituant par l'admission à la noblesse de plusieurs centaines d'individus, la plûpart des gens inconnus, élevés de la lie du peuple par des moyens honteux, flétris par l'opinion publique, et quelques uns même par celle des Tribunaux. Ce n'était pas assês; cette opération était

un forfait, qui en exposant les factieux au juste courroux de la Noblesse, leur fesait sentir la nécessité d'un appui dans la classe entière des Bourgeois. L'état de ces hommes en Pologne exigeait effectivement quelque adoucissement, que la justice et l'intérêt public auraient indiquée à la Diète, si la justice pouvait dicter des loix aux factieux. Le parti dominant, en accordant des avantages aux Bourgeois, ne songeait pas d'en faire des hommes utiles à la patrie; il cherchoit d'en faire des instrumens à ses desseins ; mais pour forcer ses hommes simples, à devenir des satellites, il fallait leur persuader, qu'il n'y avait parmi eux aucun individu si vil, si misérable, si perdu de crimes, qui ne put espérer de devenir aisément Gentilhomme Polonais. C'est ce qu'on fit par une loi qui accordait la noblesse à quiconque

posséderait la valeur à peu-près de deux mille ducats en biens fonds; (*) et ceux mêmes, qui avaient chassé de leur Corps et privé des premiers droits de citoyen polonais, les rejettons malheureux des héros, qui avaient cimenté par leur sang la gloire et la puissance de la République, consentirent à avouer pour frères des échapés de galères, et avoir avec le tems dans le Sanctuaire des loix des gens portant les marques infamantes de la vengeance des loix.

L'Enthousiasme, que cette loi excita parmi les bourgeois de Varsovie, était un moyen précieux pour le grand dessein des conspirateurs; il fallait l'entretenir soigneusement. On vit

(*) A quiconque paye 200 florins d'impôt, ce qui suppose en Pologne, où les terres donnent aisément jusqu'à 10 pour cent, un bien fond de 2000. Ducats.

alors ces hommes, qui étaient lorgueil et la fierté même, forcer leur naturel jusqu'aux bassesses les plus révoltantes; et comme aucun personnage ne coûte à jouer à l'ambition, faire la Cour à la plus vile populace, se mêler dans les tavernes avec elle, présider à ses orgies, y contribuer par de nombreuses distributions d'argent et de liqueurs pendant l'espace de plusieurs semaines, et couronner ensuite ces glorieux efforts, en fesant recevoir d'une manière solemnelle dans le nouvel Ordre, quarante de leurs principaux chefs, le Maréchal de la Diète à la tête.

Il arriva enfin le jour fatal à la liberté Polonaise. La Diète venait de reprendre ses séances. La plûpart des Nonces, dans lesquels la liberté pouvait espérer de trouver des défenseurs, étaient absens sur la parole

que la Diète s'était donnée à elle-même, de ne toucher aux matières politiques que la seconde semaine de la reprise des séances. Le 3 de Mai, jour qui laissera une tache éternelle dans les fastes de la Pologne, quinze mille bourgeois, la plûpart étrangers, rebut des pays voisins, établis dans la Capitale pour y exercer des métiers, qu'on avait endoctrinés & abreuvés les jours précédens, remplissaient les cours & les avenues du château, ainsi que les galeries de la salle de la Diète. Les gardes & les canons distribués dans les quartiers, répondaient de la ville. Quelques centaines de militaires, gens choisis & déterminés, environnaient le Trône. Un effroi général était peint sur tous les visages. On aurait reconnu les conspirateurs à la joie perfide, qui les animait. On commença par la lecture de prétendues dépêches reçues des Ministres de la République dans

les Cours étrangères, qui montées toutes sur le même ton & dictées par le même oracle, peignaient tout en noir, & fesaient voir clairement qu'elles avaient été faites de concert, pour donner l'alarme à la populace, par des horreurs & des absurdités criantes. Ici, c'était *un nouveau partage entre les trois Cours voisines;* là, *des simples projets de la Prusse;* puis après, *une division du Royaume en six portions égales, dont une à donner à un Général étranger &c.* — Les chefs du complot élévent leurs voix: " la République est dans un danger „ imminent; rien ne peut la sauver que „ le renversement de notre ancienne „ Constitution. Les Cosaques ont „ coupé les cheveux à des femmes Po„ lonaises; la Cour de Prusse veut „ nous partager; la Russie va renvoyer „ le Comte de Stackelberk pour de„ meurer dans le château du Roi, puis„ que nous lui avons ôté le palais qui

„ lui appartenoit ci-devant; donc il „ faut anéantir tout ce qui existe, il „ faut donner des fers à la Nation, „ pour essayer, si elle ne sera pas plus „ heureuſe esclave qu'elle ne l'a été „ étant libre. „ C'est le précis des principaux discours tenus dans cette séance, qui passera pour une fable dans les siècles à venir. Trois mille voix tonnantes étouffent les efforts impuissans des gens raisonnables, des patriotes éclairés; trois mille sabres sont pendus sur la tête de quiconque oserait remuer. Un morne silence régne pour un instant dans l'Assemblée. On lit la nouvelle Constitution. Au premier article les applaudissemens commencent. La loi ordonne trois discussions pour les matières d'Etat; mais ceux qui avaient déjà violé toutes les loix, défendent hardiment toute discussion. La voix du Secrétaire n'est pas même entendue par la très

grande partie des assistans; & cependant on n'entend que des *vivat.* Vingt conspirateurs & quinze mille autres individus abolissent la République de Pologne, anéantissent sa liberté, lui donnent un gouvernement absolu & un Trône héréditaire, malgré la défense expresse de la Nation. On court à l'église fausser à la face de l'Etre suprême des sermens tant de fois répétés, & mêler son nom sacré à tous les crimes qu'on venait de consommer.

Et lorsqu'on a écrit, que cette funeſte journée vit entr'autres horreurs un Représentant de la nation, un gentilhomme Polonais, qui animé par un dévouement sublime, ne voyait plus ni honte ni avilissement dans aucun moyen par lequel il put sauver sa malheureuſe patrie, étendu par terre, plongé dans le plus profond désespoir, au milieu de trois mille furieux qui

insultaient à sa douleur par les plus lâches injures, qui se retenaient à peine d'attenter à sa vie, implorer comme dernière grace le droit sacré & inviolable qu'il tenait de la Nation, de porter la parole en son nom; lorsque, dis-je, on a écrit, que ce citoyen vertueux fut foulé aux pieds des conspirateurs qui l'entouraient, quoique rien ne puisse justifier un pareil excès, qu'on ne s'imagine pas cependant, que ce fut un homme obscur & méprisable, ou connu par son animosité contre le parti dominant. C'était Mr Suchorzewſki, citoyen respectable par ses vertus & par son patriotisme, le même qui peu de jours auparavant, trompé sans doute par son zèle, mais estimable même dans son égarement par ses vues patriotiques, avait servi, sans s'en douter, les desseins cachés des factieux, en portant la loi en faveur des bourgeois, en entraînant tous les

esprits dans son sentiment par son éloquence mâle & persuasive. C'étoit le même Mr Suchorzewſki, qui trois semaines auparavant avait été l'idole du parti dominant, dont on avait fait retentir les louanges dans toutes les parties du Royaume, que le Roi avait décoré en cette occasion des marques flateuses de sa bienveillance; & ce même citoyen en sortant de la salle, où il avait manqué de périr par les mains de ses égaux, se trouva, en passant par les cours du château, couvert d'outrages & de malédictions par la canaille qui les remplissait, & qui peu de jours auparavant l'avait appellé son bienfaiteur. Telle est la nature des révolutions: en brisant les liens sociaux, en ôtant le frein des loix, elles étouffent toutes les vertus, elles font oublier tous les devoirs!

C'est le tableau fidele de la révolution du 3 Mai, mélange affreux de

bassesses, d'horreur & de ridicule, que la *Réponse* de Varsovie présente comme un événement, dans lequel *l'enthousiasme national, animé par l'importance de l'objet, comme par la crainte de laisser à l'intrigue dans la lenteur des formes ordinaires le moyen de le faire avorter, n'osât pas s'assujettir à la stricte observation de quelques formalités.* Mais où était-il cet enthousiasme? était-ce dans la Nation, qui cinq mois auparavant avait déclaré traître à la patrie quiconque oserait proposer la Succession? était-ce dans la populace de Varsovie, qui payait par ses cris le vin, qu'on lui avait distribué? était-ce dans la *très grande majorité* du petit nombre des Nonces présens, auxquels, jusqu'au moment de la séance, on avait fait le plus grand mystère du complot, & qui environnés de satellites, en réunissant leurs voix à celles des conspirateurs, exprimaient bien plus le sentiment de leur frayeur,

que leur adhésion à une Constitution qu'on daigna à peine leur expliquer le lendemain ?

Mais le grand argument de la faction est la Séance du 5. Mai suivant, dans laquelle, malgré un petit nombre de voix, qui oserent encore reclamer, la nouvelle Constitution fut approuvée unanimement

Pour se faire une idée de la force de cette preuve, il faut jetter un coup d'oeil sur l'état, dans lequel se trouvait alors le Royaume. Plus de cinquante Sénateurs et Nonces avaient quitté avec horreur la Capitale le lendemain du 3 Mai, craignant justement pour leurs personnes, s'ils parlaient, et ne voulaient pas paraître complices de la Révolution aux yeux de leurs commettans, s'ils gardaient le silence ; un plus grand nombre encore était absens.

Ces citoyens voulurent en vain user de l'ancien droit des Représentans de de la Nation en protestant contre l'oppression et la tyrannie. Leurs actes furent refusés avec arrogance par les Chancelleries vendues à la faction, ou intimidées par ses menaces. La Diète par conséquent n'était presque composée, que de factieux: ils y avaient une majorité décidée, qui n'aurait peut être été qu'une petite minorité, si la force armée eût permis la liberté des suffrages, et si les Nonces fideles à leur serment eussent pu y assister sans danger. Des ordres séveres avient été expédiés le jour même de la Révolution à tous les Chefs des troupes, pour faire prêter serment à main armée sur la Constitution, et pour traiter comme ennemi de la patrie quiconque ferait semblant de résister. Toutes les Magistratures, et surtout les commissions civiles-militaires,

institués par eux, et qui s'étaient arrogé un pouvoir despotique dans les provinces, étaient déjà remplies par leurs créatures. Leurs émissaires répandus sur toute la surface d'un Royaume, où le défaut des grandes villes rend les rassemblemens difficiles, appuyés de soixante mille hommes de troupes, parcouraient le pays, pour séduire, corrompre, ou intimider les citoyens. Qui pouvoit remuer? qui pouvoit s'élever contre le nouvel ordre des choses? Le citoyen le plus vertueux, le plus passionné pour la liberté, devait-il s'exposer inutilement à être assassiné, sans aucun espoir de sauver la patrie? la Nation égarée par les menées perfides des conspirateurs, s'était forgée elle même des fers, et nul espoir de les briser ne lui restait désormais, si une Divinité étrangère ne lui tendait une main bienfaisante. Bientôt les partisans de la faction

firent parvenir à la Diéte de toutes les parties du Royaume des addresses d'adhésion revêtues de nombreuses signatures, que personne ne pouvait vérifier, et dont une très grande partie avait été extorquée à l'ignorance ou à la pusillanimité, par les moyens, ordinaires des factieux; manoeuvre d'autant plus ridicule qu'elle était imitée.

C'est de la même manière et sous les mêmes auspices, qu'on a tenu les dernières Dietine, qui ont précédé la mesquine imitation de la fédération du champ de Mars, par laquelle on a célébré récemment l'anniversaire de la Révolution, et jetté la première et la dernière pierre d'un temple, dont la juste Divinité ne pouvait que dédaigner l'hommage.

Cependant malgré les intrigues et les menaces de la faction, un sentiment

ment profond d'indignation ne tarda pas de s'emparer de toutes les ames honnêtes, et de flétrir ses succès. Il fermenta bientôt dans les provinces : plusieurs mouvemens, plusieurs insurrections particulieres annonçaient une explosion générale. La faction sut en prévenir les suites; mais elle ne put pas empêcher nombre de citoyens courageux de publier une foule d'écrits éloquens, dans lesquels, le flambeau de la raison à la main, ils tâcherent d'ouvrir les yeux à la Nation. Il y en eût même, qui l'ame embrasée du feu sacré de la liberté, oserent par des discours dignes des beaux tems de la République, faire pâlir les parjures et les traîtres sur le théâtre même de leurs forfaits dans la salle des Séances, en face du Trône : mais les factieux avaient appris depuis long-tems à étouffer les remords, et ces saillies courageuses

d'une liberté opprimée, mais non éteinte, en troublant de tems en tems leur repos, ne les empêchaient pas de poursuivre hardiment leurs projets: et voilà ce que la *Réponse* de Varsovie appelle *une voix uniforme d'applaudissemens et de joie!* (*)

C'est avec une pareille audace, que la *Réponse* soutient, que la nouvelle Constitution n'a pas élevé la Monarchie sur les ruines de la République.

(*) Les auteurs de la *Réponse* ont oublié de citer en cet endroit d'autres applaudissemens que leurs exploits ont obtenu dans le tems, et dont ils ont été justement orgueilleux. Ce sont les nombreuses lettres de félicitation et d'encouragement qu'ils ont reçu de tous les Clubs Jacobins de France: le nom de frères dont ceux-ci les ont honoré, et les propositions réitérées qu'ils leur ont faites de s'unir avec eux. Une pareille approbation aurait été un trait de lumière pour éclairer tout le monde sur la nature des opérations de la Diète de Varsovie. Elle aurait servi aux Législateurs Polonais d'un titre incontestable au suffrage général de l'Europe, dont ils sont ambitieux.

Le nom de *Roi*, qu'on donne en Pologne au Chef de l'Etat, a souvent induit en erreur et les Nations étrangères, et ces Chefs mêmes. On n'a presque jamais voulu considérer la Pologne ce qu'elle est, ce qu'elle veut être, *une République Représentative*, dont le premier Magistrat, appellé *Roi* par une concession illégitime, (*) consacrée ensuite par le tems, n'était et ne devait être en réalité, que *le premier des citoyens, un Doge, un Président*, décoré d'un titre plus relevé. Par la seule raison, que le Chef de la République s'appellait *Roi*, on s'est obstiné à regarder la Pologne, comme une Monarchie limitée par des loix, dont les aspirans à la Couronne et les factieux, voyaient également la possibilité d'affaiblir les liens. C'est pourquoi on a vu tant de princes étran-

(*) L'Empereur *Othon III.* au Duc *Boleslas Hrobri*.

gers se mettre sur les rang à chaque vacance du Trône, et c'est aussi ce qui à fait, que la Nation n'a jamais cessé d'être pour ainsi dire, en guerre avec ses Chefs, qui croyaient, en étendant leur pouvoir, bien plus revendiquer ce qui leur appartenait, qu'empiéter sur les droits de ceux, dont ils tenaient la Couronne. Mais la sagesse des anciens législateurs, en considérant ce vice inhérent à la Constitution Polonaise, y avait pourvu par le seul remède capable d'en anéantir les effets; c'était *l'Election.* Un systême, qu'on peut suivre pendant plusieurs générations avec activité et avec le courage de la prudence, doit nécessairement, malgré la médiocrité des moyens, produire des résultats certains. L'expérience détruit les paradoxes politiques: et quelle est la cause qui a soutenu jusqu'à nos jours la liberté des Polonais

malgré les efforts de tant de Rois, qui ont occupé leur Trône, si ce n'est cette prérogative précieuse de l'Election, qui les a toujours mis à même, de réformer au renouvellement de chaque règne, les atteintes portées à la Constitution par le règne précédent, et de faire un nouveau contrat avec le nouveau Chef qu'ils choisissaient!

Mais *l'Election des Rois avait été une source périodique de calamités?* — il aurait été étonnant, que dans un pays, où tout était désordre, l'acte le plus solemnel de la Souveraineté eût pu se faire sans confusion & sans troubles. La Constitution de 1775, en donnant une forme stable au Gouvernement, en ôtant aux Princes étrangers tout espoir de parvenir à la Couronne, en prévenant par l'institution du Conseil permanent l'anarchie dans laquelle les Oligarches entretenaient l'Etat à

chaque vacance du Trône, avait extirpé, pour ainsi dire, les causes de ces troubles; et la Nation délivrée désormais des intrigues étrangères, et tranquille en dedans, aurait pu s'occuper en sureté, du libre choix de son Chef, dans le sein de ses propres concitoyens.

A-t-on jamais vu des Candidats étrangers briguer le Bonnet Ducal de Venise? a-t-on jamais vu des guerres civiles ensanglanter ses murs pour l'élection d'un Doge? pourquoi la Pologne, République noble comme celle de Venise, quoique sous des formes différentes, ne pouvoit-elle parvenir à un pareil ordre de choses? tel était le but et l'esprit de la Constitution de 1775. que désormais, la mort d'un Roi de Pologne, pouvant affecter les coeurs des citoyens par la perte d'un bon Chef, ne put troubler en rien la tranquillité de l'Etat,

et l'Election ainsi rectifiée devait être le plus ferme boulevard de la liberté. On n'a jamais douté, qu'une Magistrature héréditaire ne fut contraire à la nature même d'une République; ainsi l'établissement seul de la Succession suffisait pour que la Pologne dût dorénavant être considérée une Monarchie.

Mais les auteurs de la *Réponse* font sentir adroitement, *que ce n'est pas le nom de République, mais la liberté, qu'il est essentiel de conserver, & ils assurent, que la nouvelle Constitution la garantit beaucoup mieux, que les dispositions des anciennes loix.*

Pour juger de la vérité de cette assertion, on n'a qu'à examiner une partie seulement des prérogatives que cet acte accorde au Roi. L'armée & toutes les parties de l'administration lui sont soumises, & doivent reconnaître son autorité. La Constitution en partageant entre les cinq Ministres, qui composent le Conseil de surveillance,

tout le pouvoir du Roi, renouvelle sous une forme différente l'ancienne Oligarchie des grandes charges, premier & suprême but des Chefs de la faction: mais un ordre du Roi, muni de la signature d'un seul membre quelconque de ce Conseil, met à sa disposition les troupes, le trésor, les forces de la Police, en un mot toutes les forces de l'Etat. De qu'elle manière la Diète surveillante s'opposera-t-elle à cette masse énorme de pouvoir réunie dans la main d'un homme hardi & ambitieux? comment reclamera-t-elle la responsabilité contre le Ministre réfractaire? avant que le Corps législatif gêné par la lenteur des formes, ait pu s'adresser à la Nation, avant que celle-ci ait eu le tems de se reconnaître, le Roi à la tête de son armée, aura opprimé les ennemis de son autorité, & asservi l'Etat. On a vu plus d'une fois, qu'un jour a suffi à des Chefs en-

treprenans, pour renverser avec bien moins de moyens, des Constitutions plus solides que celle de Varsovie; & la manière, dont les factieux ont détruit récemment la liberté Polonaise, aurait servi en tout d'exemple aux Rois, pour les assujettir à leur tour. *Stanislas-Auguste* en adoptant la nouvelle Constitution, n'a pas songé à devenir absolu lui-même; qui pouvait répondre à la Pologne de la modération des régnes à venir? mais les factieux ne pensaient pas aux générations futures. Ils étaient sûrs de dominer sous ce régne, & l'intérêt de la postérité n'a jamais parlé au cœur des mauvais citoyens.

La Diète de Varsovie a faussé le serment prêté à la Nation dans l'Acte de la Confédération, en détruisant les établissemens qu'elle avait juré de respecter; elle a usurpé & exercé tyranniquement tous les pouvoirs; elle

a aboli, sans Mandat, l'ancienne Constitution de la République; elle s'est confirmée elle-même dans l'exercice de ses fonctions; elle a insulté à la Nation, en la trompant par des Universaux insidieux, remplis de promesses qu'elle était disposée d'avance à violer; elle a dépouillé une partie de la Noblesse de ses droits sacrés & imprescriptibles; elle a prostituée l'Ordre équestre par l'admission de sujets indignes du nom même de citoyens; elle s'est rendue coupable de félonie envers ses Commettans, en établissant par la force la Succession, défendue presqu'unanimement par les cahiers; elle a trahi l'intérêt de la patrie en fondant sur les ruines de la liberté un gouvernement obsolu; elle a profané par des satellites le Sanctuaire des loix; elle a fait tous ses efforts pour entraîner la Nation dans une guerre ruineuse avec la Russie,

en provoquant cette Puissance amie & alliée par les démarches les plus outrageantes, en vexant ses sujets, en travaillant publiquement à une alliance offensive avec son ennemi en tems de guerre ouverte; elle a épuisé les ressources de l'Etat, obéré le trésor, créée une dette considérable, & un déficit énorme pour la Pologne de seize millions de florins. Tel est le tableau & le résultat funeste de ses opérations!

Sa Majesté l'Impératrice croirait donc offenser la généreuse Nation Polonaise, si Elle reconnaissait sa Souveraineté dans la majorité criminelle de sa Diète actuelle; Elle ne peut y voir qu'une faction.

L'Impératrice voit la Nation Polonaise dans la réunion des citoyens courageux, qui ont osé protester hautement contre les attentats des rebelles de Varsovie; qui ont livré à leur

rapacité leurs places & leurs fortunes, pour ne pas s'associer avec eux. Elle la voit dans la foule nombreuse des citoyens honnêtes, à qui la crainte & les circonstances ne permettant pas de braver les factieux, ont cédé à l'impérieuse nécessité, & gémissant sous l'oppression, n'ont pas cessé de faire des voeux pour voir arriver le moment, qui devait les délivrer de la tyrannie.

L'Imperatrice connaît trop bien ce qu'Elle doit à Sa dignité, pour honorer du moindre ressentiment les intrigans de Varsovie, malgré qu'ils se soyent permis de violer envers Elle le Droit des Gens, les Droits des Traités, les devoirs du bon voisinage, tous les égards dus à une Puissance respectable, & à Sa Personne sacrée. Mais la partie saine de la Nation Polonaise implore au nom des Traités de la magnanimité de Sa Majeste' Imperiale, de l'arracher au plus déshonorant de tous

les esclavages. Elle La supplie, de lui rendre par des nouveaux bienfaits, la jouissance de ceux, dont Elle l'a comblée dans le cours de Son règne mémorable. La justice & l'humanité prescrivent à cette Auguste Souveraine, de donner à l'Univers le premier exemple de la juste punition, que méritent les perturbateurs du repos des Nations. Sa Majeste' Imperiale a cédé à ces considérations puissantes, & tranquille sur l'équité de sa cause & la pureté de ses vues, Elle a fait entrer ses armées victorieuses en Pologne. Les seuls brigands, les seuls factieux auront en elles des ennemis: les bons citoyens n'y trouveront, que des frères: & Sa Majeste' Imperiale en rendant à la Pologne sa liberté, en l'affermissant sur son ancienne Constitution, en la cimentant par une Alliance durable & utile aux deux Etats, aura rempli le plus cher de ses voeux,

& aura acquis des droits incontestables à la reconnaissance éternelle de la Pologne & aux bénédictions du genre humain.

Envain la faction de Varsovie s'est-elle flatté, que les Cours voisines viendraient à son appui. Ces Cours sont trop justes & trop éclairées, pour soutenir des factieux, dont le système produit sous des formes différentes, mais toujours le même, ne s'est que trop propagé, & ne tend à rien moins qu'au bouleversement de l'Univers. Les Chefs de la faction de Varsovie, en violant de la manière la plus scandaleuse les Traités de la République avec son plus intime, son plus ancien Allié, n'ont inspiré à personne ni confiance, ni envie de contracter des liaisons avec eux. Les mouvemens, qu'ils se sont donnés à Constantinople, pour profiter des circonstances, dans lesquelles se trouvait la Russie,

ont fait voir clairement aux Puissances voisines, ce qu'elles avaient à attendre d'eux, si jamais elles se trouvaient en des pareilles conjonctures.

Les conspirateurs de Varsovie devaient donc être persuadés d'avance, que leurs efforts étaient à pure perte, qu'en se donnant des peines pour asservir la patrie, ils bâtissaient sur le sable. Sans doute, étrangers à tout principe de vertu, à tout sentiment de patriotisme & de véritable gloire, mais dévorés par l'animosité & l'ambition, ils ont crû pouvoir profiter du moment, pour assouvir leurs passions, & en échouant après, s'appeller hautement les martyrs de la liberté, & obtenir un tribut d'admiration, que l'univers séduit, n'a pas sû refuser quelquefois, même à des grands scélérats. Mais l'Europe éclairée, à qui tous les fils de cette trame odieuse sont aujourd'hui dévoilés, & qui voit

combien les motifs, qui ont dirigés les intrigans de Varsovie, étaient bas & immoraux, leurs moyens vils & atroces, leur but enfin criminel & nul à la fois, n'accordera sans doute à leur revers, que le sourire du mépris. Couverts des malédictions de leur patrie, destinés à servir pour un exemple effrayant à la postérité, ils auront de leur vivant tous le tems d'expier leurs crimes dans l'obscurité & dans l'humiliation: trop heureux, si les factieux, qui désolent une autre contrée de l'Europe, dont ils ont été les disciples, leur offrent un azyle pour les associer à présent à leurs fortfaits & bientôt aux justes peines, que la main terrible de la Providence ne tardera pas de faire tomber sur leurs têtes, & qu'elle réserve toujours à ceux qui travaillént au malheur du genre humain.

